



Journée mondiale sur le climat

Aujourd'hui, journée mondiale sur le climat... un climat qui se dégrade à la CEPAC avec des chocs thermiques propres à fissurer le moral des troupes.

Une NAO nationale qui ne sera pas au rendez-vous des attendus légitimes des salariés qui pourtant ne démeritent pas, mais nos dirigeants en ont décidé autrement.

Un climat de vives tensions sociales, attisées par des objectifs qui ne cessent d'augmenter quand les moyens financiers propres à récompenser les efforts sont eux à la baisse.

Bien triste cocktail qui risque fort de radicaliser les humeurs.

Un vent chaud de colère compréhensible mêlé au froid glacial d'une NAO nationale gelée, est un risque potentiel majeur de désengagement du personnel.

Une fois de plus, le Syndicat Unifié UNSA en appelle à la bienveillance de la Direction et demande qu'une PPV soit versée d'ici le 31/12.

La CEPAC qui réalisera plus de 170 millions de résultats nets en 2023 a les moyens d'offrir un beau cadeau de fin d'année à ses collaborateurs ... un geste fort propre à apaiser le climat social et à apporter du baume au cœur de chacun.

Le bureau Syndical
[Agir pour Construire...Ensemble!](#)





Bulletin d'adhésion 2023

(à retourner par mail sur su.unsapacra@gmail.com)

NOM / PRENOM : _____

AFFECTATION : _____ ES : _____ REGION _____

CLASSIFICATION : _____ EMPLOI : _____

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : ____/____/____ E-MAIL PERSO : _____

MOBILE PERSO : _____ MOBILE PRO : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ C.P. : _____

Date

Signature

Tarif des Cotisations annuelles 2023

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL
A	95 €	32,30€	9,50€
B	100 €	34,00€	10,00€
C	108 €	36,72€	10,80€
D	115 €	39,10€	11,50€
E	124 €	42,16€	12,40€
F	132 €	44,88€	13,20€
G	150 €	51,00€	15,00€
H	170 €	57,80€	17,00€
I	188 €	63,92€	18,80€
J	210 €	71,40€	21,00€
K	220 €	74,80€	22,00€
RETRAITES	50% dernière cotisation		

Paiement par prélèvement :
(joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

Mensuel (10 Prélèvements sur la base d'une année pleine)

Annuel (fin mai)

Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

